



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Nombre de conseillers en exercice : 10    présents : 7    votants : 8

**Convention COS Métropole 2021**

L'an deux mille vingt, le **4 décembre** à 12 heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Intercommunal, sous la présidence de Madame Christine GARRIGOU.

**Date de la convocation : le 25 novembre 2020**

Présents :

**CRAPONNE** : Monsieur Sébastien GIRARDET

**FRANCHEVILLE** : Monsieur Marc VINCENT, Monsieur Michel RANTONNET

**ST GENIS LES OLLIERES** : Monsieur Serge VIGNON

**TASSIN LA DEMI LUNE** : Madame Christine GARRIGOU, Monsieur Pierrick JANNIN

**LYON** : François GENOUVRIER

**Excusés** : M. Jean-Louis MAGOUTIER, Madame Dominique SINAY, Madame Julie NUBLAT-FAURE (pouvoir

Assistaient à la réunion :     Aurélie MAHUSSIER, Directrice  
   Hugo BOISSIERE, Directeur adjoint  
   David BOSCUS, Responsable administratif

\*\*\*\*\*

Madame la Présidente rappelle que le Parc AquaVert est adhérent au Comité des Œuvres Sociales du Grand Lyon depuis 2001.

Ce dernier fournit diverses prestations (sociales, chèques vacances, loisirs, voyages, bons de naissance, bons de Noël, spectacles,...) aux agents.

Afin de continuer à bénéficier des prestations du C.O.S., le Président indique qu'il est nécessaire de signer la convention 2021.

Le montant de la participation d'AquaVert s'élèvera à 0,9 % de la masse salariale 2020 €.

Il est proposé de donner l'autorisation au Président de signer la convention annuelle du COS.

**Le comité syndical**, invité à se prononcer,

Oui les explications du Président et sur sa proposition, après en avoir délibéré

**DECIDE** à l'unanimité des membres présents, scrutin à main levée,

**D'autoriser le Président à signer la convention 2021 avec le C.O.S. de la Métropole,**

Ainsi délibéré et ont signé au registre tous les membres présents.

Transmis à M. le Préfet, le  
Affiché, le

